

Allongement de la durée de cotisation,
report de l'âge légal de départ à la retraite,...,
le projet gouvernemental accentue les inégalités!
Refusons l'inacceptable!

RIEN N'EST JOUÉ
TOUS MOBILISÉS LE 24 JUIN

**À LA MANIÈRE
MULHOUSE**

jeudi 24 juin

départ 17 h
Place de la Bourse



RETRAITES :

Refusons l'inacceptable

ne pas jeter sur la voie publique

CFDT Alsace
1, rue de Provence
68090 MULHOUSE cedex
tél. 03 89 31 86 50
contact@cfdt-alsace.com

jeudi 24 juin

mobilisation nationale

à l'appel de **CFDT - CGT - FSU - Solidaires - Unsa**

MANIF À MULHOUSE

jeudi 24 juin à 17 h
départ place de la Bourse

Les orientations gouvernementales sur la réforme des retraites contiennent des solutions injustes, en particulier un recul de l'âge légal de départ en retraite pénalisant ceux qui ont commencé à travailler jeunes et ceux qui sont hors de l'emploi au moment où ils prennent leur retraite. Pour la CFDT, il s'agit au contraire de réduire les inégalités et d'assurer aux générations futures le financement de leur retraite.

● **Inégalités d'espérance de vie**

Les salariés qui ont exercé des travaux pénibles perçoivent une pension le plus souvent modeste, pendant une durée en moyenne plus brève que les autres salariés. L'espérance de vie en bonne santé d'un ouvrier reste inférieure de 3 ans à celle de la moyenne des hommes, tous métiers confondus.

● **Inégalités entre les femmes et les hommes**

La retraite creuse les inégalités de revenus entre les femmes et les hommes. Le montant moyen de la pension des femmes (y compris pension de réversion) est de 1 000 euros par mois contre 1 600 euros pour celle des hommes.

● **Inégalités au détriment des parcours professionnels fragmentés**

Les règles de calcul des pensions défavorisent toutes les mobilités professionnelles qui se traduisent par un changement de régime de retraite (polypensionnés). Près de 40% des nouveaux retraités sont dans cette situation. Par ailleurs, les parcours morcelés sont mal pris en compte : stages, chômage, maladie, minima sociaux,...

● **Inégalités au détriment des carrières à bas salaires**

Le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites a montré que la règle de calcul des pensions sur les 25 meilleures années de carrière s'effectue au détriment des revenus les plus modestes qui connaissent une faible progression salariale et en faveur des fortes progressions de salaires.

● **Inégalités au détriment des carrières longues**

Les salariés qui ont commencé à travailler jeunes doivent le plus souvent poursuivre leur activité jusqu'à 60 ans pour pouvoir partir en retraite, même s'ils ont effectué avant cet âge une "carrière complète" (soit 40 ans et 6 mois en 2010). Ils ont souvent des pensions modestes, mais doivent travailler et cotiser plus longtemps que les autres salariés sans acquérir de nouveaux droits.

Le communiqué commun CFDT, CGT, FSU, Solidaires et Unsa

« [...] Les organisations syndicales rappellent que :

- la remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste, en particulier elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires ;
- la reconnaissance de la pénibilité est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical ;
- la question des nouvelles ressources reste pleine et entière ;
- La situation de l'emploi se dégrade, notamment pour les jeunes et les seniors, nécessitant une autre politique de l'emploi. [...]

Le gouvernement reste campé sur l'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge légal de départ à la retraite. Taxation des hauts revenus et des revenus du capital, harmonisation éventuelle entre le public et le privé... autant d'incertitudes et d'inquiétudes sur ses véritables intentions ! [...]

[Les organisations syndicales] appellent les salarié(e)s du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin 2010. »

www.alsace.cfdt.fr

